

Informations pratiques et incontournables sur la vie au sein du lycée

La communication famille-établissement se fait prioritairement par l'intermédiaire de Pronote où vous aurez accès à toutes les informations concernant la scolarité de votre enfant grâce à une connexion sécurisée avec votre identifiant et votre mot de passe transmis par courriel à l'adresse que vous aurez fournie à l'inscription (notes de l'élève, emplois du temps, absences, cahiers de textes...).

Les informations sur la vie du lycée sont consultables sur l'ENT à <http://paul-mathou.entmip.fr/>, les divers règlements dans la rubrique « Menu » puis « Règlements, chartes et projets »" accessibles hors connexion :

- *Règlement intérieur, règlement de l'hébergement*
- *Charte de citoyenneté du lycéen*
- *Charte informatique*
- *Charte INTERNET*

Ces documents doivent être connus et acceptés par les parents et leur enfant inscrit dans l'établissement, ils seront également explicités par le professeur principal aux élèves à la rentrée.

Le lycée est joignable par téléphone :

Le standard au 05 61 94 51 00,

La vie scolaire au 05 61 94 51 19 ou au 06 70 27 77 70,

L'infirmerie au 06 14 74 55 46,

Les secrétariats LGT au 05 61945107 et LP au 05 61 94 51 08

Les absences et retards devront obligatoirement être **justifiés par écrit** auprès de la vie scolaire :

- Directement à la vie scolaire par mail : **viesco.mathou@ac-toulouse.fr**
- Par courriel via Pronote sur l'onglet communication adressé à « vie scolaire ».
- Sur papier libre signé par le responsable légal ou l'élève majeur.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2026-2027.

L'équipe Vie Scolaire

Je certifie avoir pris connaissance des règlements et chartes du lycée Paul Mathou et m'engage à les respecter.

NOM Prénom responsable légal 1

.....

Signature du responsable légal 1

NOM Prénom responsable légal 2

.....

Signature du responsable légal 2

NOM Prénom de l'élève

Classe 2026-2027

.....

.....

Signature de l'élève

A Gourdan-Polignan le :

DROIT A L'IMAGE 2026-2027

Je soussigné(e)
Responsable de l'élève ou élève majeur.....
..... En classe à la rentrée 2026 de
domicilié(e).....
.....
.....

AUTORISE N'autorise pas
La prise de photographie dans l'établissement pour usage administratif (logiciel d'emploi du temps, d'absence, conseils de classe...). La photographie sera détruite à l'issue de la scolarité de l'élève.

AUTORISE N'autorise pas
La prise de photographie lors des activités de l'établissement : activités pédagogiques, rencontres sportives, sorties, voyages, activités du FSE... qui peuvent être insérées sur le site de l'établissement ou dans le journal du lycée. Cette publication se fait sous la responsabilité du chef d'établissement.

Fait à..... le..... Signature